

## ANNEXE

### Formulaire de demande d'agrément en matière de bruit

A renvoyer à l'adresse suivante :

Directeur général, DGARNE

Avenue Prince de Liège 15

5100 Jambes

Cadre réservé à l'administration

Dossier n° :

Remarques :

#### 1. Identification du demandeur :

Dénomination :

Adresse : rue ..... n° : ..... bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Commune :

Tél. bureau : ..... Fax bureau : .....

Personne assurant la direction effective du laboratoire ou de l'organisme :

Nom, prénom : .....

Adresse : rue : ..... n° : ..... bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Commune :

Tél. bureau : ..... Fax bureau : .....

Tél. privé : ..... Tél. mobile : .....

#### 2. Catégories d'agrément :

1° Mesures sonométriques de contrôle destinées à évaluer le respect des législations, conditions générales, sectorielles, intégrales, particulières ou complémentaires qui sont imposées par un permis d'environnement, un permis unique, une déclaration ou tout autre autorisation, enregistrement ou permission, sans modélisation acoustique;

2° Etudes acoustiques réalisées dans le cadre :

a) d'études destinées à évaluer le respect des législations, conditions générales, sectorielles, intégrales, particulières ou complémentaires qui sont imposées par un permis d'environnement, un permis unique, une déclaration ou tout autre autorisation, enregistrement ou permission, et impliquant une modélisation acoustique;

b) d'études technico-économiques visées à l'article 26 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;

c) d'une étude d'incidences sur l'environnement;

3° Etudes acoustiques réalisées dans le cadre de cartographies acoustiques et plans d'action réalisés dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement;

4° Vérification et contrôle des sonomètres et appareils de mesures acoustiques à l'exclusion de la vérification et du contrôle préalables à la mise sur le marché.

L'agrément est sollicité pour les catégories suivantes :

- 1°
- 2°
- 3°
- 4°

3. Renseignements à fournir en annexe :

- a) locaux disponibles (bureaux, laboratoires, salles acoustiques spécifiques), en distinguant :
  - locaux dont le demandeur est propriétaire;
  - locaux dont le demandeur est détenteur à tout autre titre lui en conférant la disposition ou la jouissance continue, en distinguant la durée de cette disposition ou jouissance continue;
- b) Matériel et appareillages disponibles, recouvrant le matériel acoustique et informatique, en distinguant :
  - matériel et appareillages dont le demandeur est propriétaire;
  - matériel dont le demandeur est détenteur à tout autre titre lui en conférant la disposition ou la jouissance continue, en distinguant la durée de cette disposition ou jouissance continue.
- c) Le cas échéant, logiciels acoustiques spécifiques;
- d) Titres, qualifications et références du demandeur ainsi que, le cas échéant, du personnel lié au demandeur par contrat d'emploi et de ses sous-traitants;
- f) Le cas échéant, un rapport d'activité succinct couvrant les trois dernières années et mentionnant la liste des études et travaux réalisés dans les différents domaines de l'acoustique.

4. Déclaration sur l'honneur :

Le demandeur certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus et fournis en annexe sont exacts et que ni lui-même ni aucun membre de son personnel n'ont d'intérêt direct dans une entreprise réalisant la fabrication ou le commerce de matériel destiné à réduire les nuisances sonores.

Date, nom, prénom et signature du demandeur :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> juillet 2010 relatif aux conditions et modalités d'agrément des laboratoires ou organismes en matière de bruit.

Namur, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,  
Ph. HENRY

---